

**DEMANDE D'AUTORISATION**

Placement de :

<input type="checkbox"/> Container	<input type="checkbox"/> Elévateur	<input type="checkbox"/> Nacelle	<input type="checkbox"/> Grue
<input type="checkbox"/> Échafaudage	<input type="checkbox"/> Véhicules	<input type="checkbox"/> Matériaux	<input type="checkbox"/> Déménagement <input type="checkbox"/> Emménagement

DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

CHANTIER :

Adresse : .....

Date et heure: du ..... à .....heures

au ..... à .....heures

Surface occupée : Longueur : ..... Largeur : .....

Autre : .....

Entrepreneur (dénomination) : .....

**!!! Attention :** La demande d'autorisation doit être introduite auprès des services de police au moins 5 jours ouvrables avant le début du chantier (sans obstruction de la voie publique). La signalisation doit être placée 24 heures avant le début du chantier, faute de quoi, il n'y aura pas d'intervention de la police en cas de non-respect de l'interdiction de stationner.

**Remarque :** en aucun cas, la circulation des piétons, ne sera entravée sur les trottoirs par le placement des échafaudages, nacelles, élévateurs ou autres obstacles créés tels que matériaux, compresseurs, etc.

Un dispositif d'éclairage devra être prévu entre la tombée de la nuit et le lever du jour ainsi que par temps couvert, en cas de visibilité de moins de 200 mètres. La signalisation sera placée avant le commencement des travaux et enlevée à la fin de ceux-ci. Le passage des véhicules de sécurité sera garanti.

PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER

- Le requérant possède ses propres panneaux ou se fournit auprès d'une entreprise
- Le requérant souhaite louer des panneaux auprès de la Ville de Tournai :
  - il ira retirer les panneaux auprès des services compétents

il souhaite que les panneaux soient placés et retirés par les services techniques

**Coût :**

\* Location des panneaux : 6,15 € par panneau et par jour de réservation, à payer au plus tard le jour du retrait des panneaux par le redevable (ou de la réservation avec pose).

\* + Caution : 50,00 € de caution pour 2 panneaux.

\* Pose et retrait par les services communaux : forfait supplémentaire de 36,00 €.

**Où payer ?**

\* Uniquement via paiement par carte : à la rue de la Borgnette 15 à 7500 Tournai, au moment du retrait des panneaux (contact : 069/778.514 - du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h45)

\* Par carte, en espèces, ou par virement préalable : à la Direction financière et comptable (contact : 069/332.262 ou taxes@tournai.be)

**Où les retirer ?** rue de la Borgnette 15 à 7500 Tournai (contact : 069/778.514 - du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h45)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
------------------------------

**Montant de la redevance :** 0,50 EUR/m<sup>2</sup> et par jour, avec un minimum de 25,00 EUR. Elle n'est pas due si la durée d'occupation est égale ou inférieure à douze heures.

*Pour plus d'infos :* <https://www.tournai.be/reglements-redevances-et-taxes/redevance-sur-les-occupations-diverses-du-domaine-public>

**Comment introduire la présente demande ?**

\* Elle peut être transmise par mail : [zp.tournaisis.gep@police.belgium.eu](mailto:zp.tournaisis.gep@police.belgium.eu) (Tournai-centre , Chercq, Allain, St Maur ,

*Ere, Froidmont, Willemeau, Esplechin,)*

[zp.tournaisis.quartier.templeuve@police.belgium.eu](mailto:zp.tournaisis.quartier.templeuve@police.belgium.eu)

[zp.tournaisis.quartier.gaurain@police.belgium.eu](mailto:zp.tournaisis.quartier.gaurain@police.belgium.eu)

[zp.tournaisis.quartier.kain@police.belgium.eu](mailto:zp.tournaisis.quartier.kain@police.belgium.eu)

\* Elle peut être déposée au commissariat à : Tournai, rue du Becquerelle, 24

*à 7520 Templeuve , rue de Roubaix, 105D 069/354182*

*à 7540 Kain , rue Raoul Van Spitael, 33 069/890050*

*à 7530 Gaurain , Grand'Route , 231 069/546513*